



**HAL**  
open science

## Sénèque avocat de Diderot, procureur de Rousseau

Christine Hammann

► **To cite this version:**

Christine Hammann. Sénèque avocat de Diderot, procureur de Rousseau. Diderot et l'Antiquité classique, 2018. hal-03140366

**HAL Id: hal-03140366**

**<https://hal.science/hal-03140366>**

Submitted on 12 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## SENEQUE AVOCAT DE DIDEROT, PROCUREUR DE ROUSSEAU

**Christine Hammann (Université de Haute-Alsace)**

Sénèque est au XVIII<sup>e</sup> siècle un auteur controversé : conseiller de Néron, empereur monstrueux et sanguinaire dont il aurait supporté voire couvert les crimes, il n'en est pas moins, par ses écrits philosophiques, le porte flambeau d'une morale exigeante. Certains, à l'instar de Louis de Sacy, voient en lui l'emblème des vices du paganisme ; d'autres, parmi les pasteurs ou les théologiens, tendent à en faire un penseur chrétien en raison des relations qu'il aurait entretenues avec l'apôtre Pierre ; pour d'autres encore, comme D'Holbach, Diderot, il incarne la vertu des païens.

Diderot et Rousseau se distinguent dans le chœur des lecteurs, apologistes et détracteurs de Sénèque, non seulement parce qu'ils offrent, comme l'a montré Eric Gatefin, l'occasion d'un dialogue à distance piquant<sup>1</sup>, mais aussi parce que ce penseur figure un crible et une aune par lesquels l'un et l'autre jugent leur propre vie : l'un pour en défendre le bilan, comme le fait Diderot, l'autre, de manière paradoxale, pour l'accuser : ce que nous voudrions montrer ici.

Diderot, pour commencer par lui, concourt à la célébration du philosophe latin. La coterie holbachique, voulant s'appuyer sur Sénèque pour répondre aux attaques anti-matérialistes, on avait chargé le philosophe de préfacier la nouvelle traduction des œuvres de Sénèque, traduction commencée par Lagrange et achevée par Naigeon. En décembre 1778 paraît, couvert par l'anonymat, *l'Essai sur la vie de Sénèque, sur ses écrits et sur les règnes de Claude et de Néron*. Voici en quels termes l'auteur décrit son entreprise à Naigeon :

Cet ouvrage, que les mêmes lectures multipliées ont porté successivement d'un très petit nombre de pages à l'étendue de ce volume, est le fruit de mon travail, ou, pour mieux dire, de mon loisir pendant un des plus doux intervalles de ma vie. [...] Je ne voulois point amuser ; je voulois moins encore être applaudi : j'avois un plus digne projet, celui d'examiner sans partialité la vie et les ouvrages de Sénèque, de venger un homme calomnié ; et s'il me paraissoit coupable, de gémir sur ses faiblesses, et de profiter de ses sages et fortes leçons.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Voir Eric Gatefin, *Diderot, Sénèque et Jean-Jacques. Un dialogue à trois voix*, Amsterdam-New-York, Rodopi, 2007 ; voir aussi du même auteur « Les tourments de l'opinion : hantise du jugement dans *l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, de Denis Diderot et dans les *Dialogues de Rousseau juge de Jean-Jacques* de Jean-Jacques Rousseau, in *Opinion, Nature et Culture, SVEC*, The Voltaire Foundation, 2007 : 12, p. 41-48.

<sup>2</sup> Diderot à Naigeon (octobre-novembre 1778), in *Œuvres*, t. IV : Correspondance, éd. Laurent Versini, Paris, Robert Laffont, 1997, p. 111-112.

Il s'agit d'une entreprise de réhabilitation. L'ouvrage, anonyme, fait l'objet de violentes attaques de la part des abbés Grosier et Royou, qui répliquent dans le *Journal de littérature, des sciences et des arts* et dans l'*Année littéraire*, s'insurgeant qu'on puisse défendre un opportuniste aussi lâche. Grosier épingle en particulier le « pathétique effort de rhétorique »<sup>3</sup> par lequel l'auteur de l'*Essai* défend la lettre que Sénèque consentit à écrire au Sénat pour justifier le meurtre d'Agrippine. Diderot reprend alors l'ouvrage et l'augmente, changeant également le titre qui devient : *Essai sur les règnes de Claude et de Néron et sur les mœurs et les écrits de Sénèque, pour servir d'instruction à la lecture de ce philosophe*. L'œuvre, toujours anonyme, est publiée sans privilège prétendument à Londres (en réalité à Bouillon) en février 1782.

Diderot n'avait pas toujours bien pensé du philosophe latin ; il le stigmatise dans sa traduction de l'*Essai sur le mérite et la vertu* de Shaftesbury, publiée en 1745 :

Sénèque, chargé par état de braver la mort en présentant à son pupille les remontrances de la vertu, le sage Sénèque, plus attentif à entasser des richesses qu'à remplir ce périlleux devoir, se contente de faire diversion à la cruauté du tyran en favorisant sa luxure ; il souscrit, par un honteux silence, à la mort de quelques braves citoyens qu'il aurait dû défendre ; lui-même, présageant sa chute prochaine par celle de ses amis, moins intrépide avec tout son stoïcisme que l'épicurien Pétrone, ennuyé d'échapper au poison en vivant des fruits de son jardin et de l'eau d'un ruisseau, va misérablement proposer l'échange de ses richesses pour une vie qu'il n'eût pas été fâché de conserver, et qu'il ne peut racheter par elles [...]. On trouvera que je traite ce philosophe un peu durement ; mais il n'est pas possible, sur le récit de Tacite, d'en penser plus favorablement ; et pour dire ma pensée en deux mots, ni lui ni Burrhus ne sont pas si honnêtes gens qu'on les fait.<sup>4</sup>

Le censeur est implacable. C'est à ce jeune homme que réplique le Diderot muri de l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*. Répondant terme à terme aux différentes accusations qu'il avait portées contre le philosophe, il chapitre le jeune homme inexpérimenté qu'il fut : « Vous vous trompez, jeune homme, Sénèque eut des richesses, mais il n'en eut pas la passion ». Sa fortune était exorbitante pour un philosophe, certes, mais « il n'alla point à elle, il la reçut quand elle vint à lui ». Il « souscrit par un honteux silence à la mort de braves citoyens qu'il aurait dû défendre » ? « Où avez-vous pris cela ? Qui sont vos garants ? ». Le philosophe aurait entretenu une liaison avec Julie, nièce de l'empereur Claude ? « Sénèque n'est point coupable, il ne l'est point »<sup>5</sup>. Et même s'il l'était, à être philosophe, on n'en est pas moins homme<sup>6</sup>. Le ton « pusillanime et rampant » de la flagorneuse *Consolation à Polybe*, où

<sup>3</sup> Grosier, Jean-Baptiste, Abbé, *Journal de littérature, des sciences et des arts (par monsieur. l'abbé Grosier)*, Paris, Bureau du Journal, 1779, t. I, p. 196.

<sup>4</sup> Note de Diderot portée à sa traduction de Shaftesbury, *Essai sur le mérite et la vertu*, in *Œuvres Complètes*, Paris, Hermann, 1975, p. 425.

<sup>5</sup> *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, in *Œuvres*, t. I : Philosophie, éd. Laurent Versini, Paris, Robert Laffont, 1994, p. 991.

<sup>6</sup> « Exigerai-je de l'homme, même du sage, qu'il ne bronche pas une fois dans le chemin de la vertu ? etc », *Essai sur les règnes*, p. 992.

l'écrivain se plaint amèrement de son exil en Corse, s'accorde mal avec la stoïque *Consolation à Helvia* ? C'est que la première n'est pas de lui. Et si elle l'est, n'était-il pas naturel qu'il travaille à obtenir son exil tout en voulant rassurer sa mère ? Mais surtout : pourquoi Sénèque était-il resté au côté d'un empereur à la folie criminelle irréprouvable ? Pourquoi s'était-il enfoncé dans « l'ancre de la bête », pour reprendre la question de l'abbé Grosier ?<sup>7</sup> Néron fut, pendant les cinq premières années de son règne, « un excellent empereur ». Le philosophe n'était-il pas méritant d'avoir épargné au peuple romain cinq ans de calamités ?<sup>8</sup> Diderot ne cache pas le parti qu'il a pris de défendre systématiquement Sénèque, ce au prix de quelques contorsions rhétoriques. Comme cela souvent été souligné, il établit un lien de correspondance voire d'identification au philosophe latin, de sorte qu'en le défendant, c'est à sa propre apologie qu'il travaille. « Que te suis-je ? Quelle liaison, épargnée par le temps, peut-il subsister entre nous ? Serais-tu quelqu'un de mes descendants ? », lui demande, à travers les siècles, son personnage Sénèque, en une curieuse prosopopée<sup>9</sup>. S'il en avait eu l'occasion, l'Ancien n'aurait-il pas défendu la cause du Moderne ? « Ô Sénèque ! [...] Tu aurais été l'organe de la justice des siècles, si j'avais été à ta place et toi à la mienne »<sup>10</sup>.

Comme le signale Laurence Mall, ce n'est pas véritablement le personnage historique qui importe : « Diderot avoue assez de doutes sur la possibilité de jamais atteindre la vérité des êtres du passé pour qu'on comprenne que l'individu Sénèque lui-même jamais ne nous apparaîtra autrement que pris dans les discours qui le disent, et qu'il est, en ce sens, sujet à caution »<sup>11</sup>. Sénèque est un modèle qui permet à Diderot de penser, notamment, l'engagement du philosophe dans la cité et l'articulation entre philosophie et action politique.

La difficulté de cette articulation, l'écrivain l'a lui-même éprouvée dans ses démêlés avec le pouvoir. Lorsqu'il accepte de devenir membre d'honneur de l'Académie impériale des Arts de St Pétersbourg (1767), lorsque, six ans plus tard, il entreprend, sur l'invitation de la Sémiramis du Nord, le voyage en Russie et s'établit à la cour de Catherine II, le philosophe n'ignore pas que celle-ci était montée sur le trône des tsars après avoir fait étrangler son mari, Pierre II, par le frère de son favori. Certes, Catherine n'est pas Néron. Mais elle reste une autocrate somme toute peu sensible aux arguments du philosophe qui préconisait une monarchie limitée par la consultation de la nation et une liberté fondée sur la propriété. Or, comment rester

<sup>7</sup> Abbé Grosier, *Journal de littérature*, 1779, I, p. 200. Diderot reprend l'expression dans son *Essai* (p. 1009).

<sup>8</sup> *Essai*, p. 1009.

<sup>9</sup> *Id.*, p. 974.

<sup>10</sup> *Ibidem.*

<sup>11</sup> Laurence Mall, « Sénèque et Diderot, sujets à caution dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* », *Recherches sur Diderot et l'Encyclopédie*, 36, 2004, p. 51-52.

parfaitement fidèle à soi-même dans une telle cour ? Il avait fallu sucrer les bords de la coupe, tenter de retenir l'attention de l'impératrice par des fables, des comédies, des flatteries..., sachant bien qu'il était inutile de jouer les mentors et que les propositions faites en matière politique (sur la succession du trône, l'affranchissement des serfs, notamment) n'étaient pas écoutées. Puis Diderot avait accepté l'argent, il en avait réclamé, même après son départ de la cour ... Ainsi le philosophe n'est plus, à son retour en France, l'« échappé du collège » qui traduisait Shaftesbury, « sans lumières, comme il se décrit lui-même dans l'*Essai*, sans la moindre expérience de la vie ni des personnes, ni des alternatives effrayantes où la perfidie de notre destinée nous engage, ni de la difficulté de marcher d'un pas assuré sur la ligne étroite qui sépare le bien du mal »<sup>12</sup>. Il aura fallu qu'il ait éprouvé ce qu'il appelle « l'agonie du sage »<sup>13</sup> aux prises avec lui-même pour se désoler des injures faites à Sénèque.

Diderot expose, dans l'apologie de Sénèque, un dilemme qui s'apparente à certains égards à celui qu'expose Max Weber en matière d'action politique, entre une « éthique de la conviction », laquelle engage à suivre des principes sans se soucier premièrement du résultat, et une « éthique de la responsabilité » selon laquelle il faut parfois soumettre le choix des moyens à la considération de la fin<sup>14</sup>. Diderot songe à la postérité : il a mis la main au charbon, sa réputation est-elle entachée ? « Suis-je un homme de bien ou un vil apologiste ? [...] si quelqu'un s'avisait de prendre ma défense comme j'ai pris celle de Sénèque, encourrait-il le mépris et l'indignation universelle ? »<sup>15</sup>. Parce qu'il est difficile de marcher sur la ligne étroite qui sépare le bien du mal, et non parce qu'il fut irréprochable, Diderot défend Sénèque et réclame pour lui-même la même indulgence : « pour moi qui ne m'estime ni plus vertueux, ni mieux instruit, ni plus circonspect que Sénèque et Burrhus, je présume qu'ils ont fait l'un et l'autre ce qu'il y avait de mieux à faire... »<sup>16</sup>

La conduite du philosophe politiquement engagé ne pouvait être absolument *bonne* : seulement la *meilleure possible*. Voire : le philosophe reste faillible, au point qu'il ne faille pas indexer absolument le discours à l'action : « Il faut prêcher aux autres tout ce qui est bon et

---

<sup>12</sup> *Essai*, I, 118, p. 1088.

<sup>13</sup> *Ibidem*.

<sup>14</sup> « il y a une opposition abyssale entre l'attitude de celui qui agit selon les maximes de l'éthique de conviction - dans un langage religieux nous dirions : « Le chrétien fait son devoir et en ce qui concerne le résultat de l'action, il s'en remet à Dieu » - et l'attitude de celui qui agit selon l'éthique de responsabilité, qui dit : « nous devons répondre des conséquences prévisibles de nos actes » (Max Weber, *Le savant et le politique* [trad. de *Politik als Beruf*, 1919], Paris, éd. 10/18, 1959, p. 172).

<sup>15</sup> *Essai*, II, 110, p. 1251.

<sup>16</sup> *Id.*, I, 50, p. 1020.

louable, qu'on en soit incapable ou capable »<sup>17</sup>. Prenons cette *indiscrétion*, pour reprendre le terme de Diderot, par laquelle il avait révélé à Saint Lambert l'amour que Rousseau portait à sa maîtresse, Sophie d'Houdetot. Cette révélation, on le sait, avait précipité la rupture entre les deux amis (Rousseau fait allusion à ce qu'il vit comme une trahison dans la *Lettre à d'Alembert*). Or, c'est une erreur de même nature, comme l'a montré Hisayasu Nakagawa<sup>18</sup>, que Diderot impute à Sénèque en la lettre adressée au Sénat après la mort d'Agrippine, pour disculper Néron : Diderot traduit par « indiscrétion », ce que Tacite nomme *confessio* (aveu). Par cette déformation, il se justifie lui-même en même temps qu'il excuse le philosophe latin ; il anticipe sur les révélations potentielles des *Confessions*, non encore publiées : « Ce n'est point une satire que j'écris, c'est mon apologie »<sup>19</sup>. Il se défend et éreinte Jean-Jacques, notamment dans la version augmentée de l'*Essai*, qui suit la parution, en printemps 1780, du premier des dialogues de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, laquelle fait craindre celle de l'autobiographique. A son ennemi intime, le philosophe n'applique pas la clause de séparation du dire et du faire qu'il prévoyait pour Sénèque : « Pour m'assurer de la sublime vertu de Jean-Jacques, on me renvoie à ses écrits ; c'est me renvoyer aux sermons d'un prédicateur pour m'assurer de ses mœurs et de sa croyance »<sup>20</sup>.

L'entrée de Rousseau dans l'*Essai sur les règnes de Claude et Néron* se fait par le biais de l'évocation de l'infâme Suillius, le lâche calomniateur de Sénèque. Or ce n'est pas le moindre paradoxe que Sénèque, auquel Rousseau s'identifiait aussi, offrît le support d'un nouveau rebond dans la querelle. Car Diderot met indirectement en rapport sa sévérité première à l'égard du stoïcien et son admiration pour le Citoyen de Genève<sup>21</sup> ; ce non sans reconnaître, dans le même temps, leur commun attachement à Sénèque : « Nous avons chacun notre saint. Jean-Jacques est celui du censeur, Sénèque est le mien ; avec cette différence entre nos saints, que celui du censeur s'est plus d'une fois prosterné secrètement aux pieds du mien »<sup>22</sup>. Rousseau est en effet un lecteur admiratif de Sénèque. Il reproche aux Pères de l'Eglise leur mépris pour les vertus des païens, et en particulier Sénèque, dont il loue toutefois plutôt les écrits que la

<sup>17</sup> *Id.*, I, 46, p. 1010.

<sup>18</sup> Voir l'étude d'Hisayasu Nakagawa : « Comment faire sa propre apologie : le recours à l'alter-ego chez Rousseau et le recours à l'historien chez Diderot ». Article en ligne : [http://repository.kulib.kyoto-u.ac.jp/dspace/bitstream/2433/137969/1/fbk000\\_036\\_001.pdf](http://repository.kulib.kyoto-u.ac.jp/dspace/bitstream/2433/137969/1/fbk000_036_001.pdf)

<sup>19</sup> *Essai*, I, 67, p. 1036.

<sup>20</sup> *Id.*, I, 61, p. 1031.

<sup>21</sup> « [...] tandis que je faisais cause commune avec les méchants pour déprimer un philosophe vertueux, je m'unissais à des fous pour élever un piédestal à l'homme hypocrite » (note de Diderot) *Essai*, I, 118, p. 1090.

<sup>22</sup> Il n'est pas sans piquant que Rousseau, de son côté, accuse Diderot de lui avoir dicté le ton « dur » et cassant du *Discours de l'inégalité* : « [Diderot] abusait de ma confiance pour donner à mes écrits ce ton dur et cet air noir qu'ils n'eurent plus quand il cessa de me diriger » (*Confessions*, VIII, OC Pléiade, Paris, 1959, t. I, p. 389).

conduite<sup>23</sup>. Il s'était d'ailleurs amusé à traduire, d'une manière assez libre, l'*Apocolokintose du divin Claude*, satire mordante et truculente de l'empereur défunt, peu compatible avec l'éloge funèbre que le philosophe avait composé pour lui. Surtout, comme l'a montré George Pire, Rousseau s'est inspiré de Sénèque sur des points essentiels de son système. La lettre 88 à Lucilius sur les arts libéraux inspire très largement le *Discours sur les sciences et les arts*<sup>24</sup>. L'idée de l'innocence originelle de l'homme développée dans le *Discours de l'inégalité* se trouvait pleinement exposée dans les lettres 90 et 94 au même. *L'Emile* reprend les thèses stoïciennes de l'endurcissement du corps pour son aguerrissement et les théories pédagogiques du Citoyen doivent aussi beaucoup à Sénèque<sup>25</sup>, de sorte qu'Emile Faguet pouvait écrire que le « Sénèque à Lucilius du XVIII<sup>e</sup> siècle est dans Rousseau, partie dans l'*Emile*, partie dans l'*Héloïse*, partie, et c'est encore ici qu'il est le meilleur, dans sa correspondance »<sup>26</sup>. Il n'est évidemment pas question de revenir ici sur ces divers aspects. Je voudrais simplement retenir deux points de rencontre entre Rousseau et Diderot au carrefour Sénèque.

Le premier est leur manière d'envisager le public et l'opinion publique. Nicolas Veysman, dans son livre sur la *Mise en scène de l'opinion publique au siècle des Lumières*, reprenant la distinction de Léo Strauss entre « ésotérisme » et « exotérisme » philosophique, a montré que s'opposaient deux courants de pensée au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'un visant à diffuser le plus largement les lumières de la philosophie, l'autre *ésotérique*, se refusant à vulgariser un savoir dont la profondeur échappe au vulgaire. L'*ésotérisme* se fonde sur une critique du peuple et de l'opinion publique, considérée comme inepte, inapte à juger, versatile, grégaire, violente. Cette pensée n'est pas uniquement portée par les antiphilosophes. La vision diderotienne du peuple, de son lectorat, et partant, de sa mission réformatrice a varié de manière conséquente au fil de sa carrière, faisant l'objet d'une réflexion constante : comme l'a montré Nicolas Veysman, le philosophe est passé d'un *ésotérisme* juvénile, proclamé dans les *Pensées philosophiques* en 1745 (« je tiens [...] ces pensées pour détestables si elles plaisent à tout le monde »), à un *exotérisme* relatif et hésitant de la maturité, qui le fait revenir sur la radicalité de ses positions et appréhender plus positivement le lecteur et la possibilité de l'éclairer, pour finalement revenir à une position *ésotérique* exprimée précisément dans l'*Essai sur les règnes*

<sup>23</sup> « [...] qu'auroient-ils trouvé dans la conduite de Socrate, de Phocion [...] de Caton, de Fabricius ou dans les écrits de Platon, de Sénèque et de Marc Antonin qui donnât la moindre prise à cette accusation ? » (Rousseau, *Fragments politiques*, OC Pléiade, III, 1964, p. 507-508.

<sup>24</sup> Voir aussi L. Delaruelle, « Les sources de Rousseau dans son premier Discours », *RHLF*, XIX, 1912, p. 245-271.

<sup>25</sup> George Pire, *Annales Jean-Jacques Rousseau*, XXXIII, 1953-1955, p. 57-85.

<sup>26</sup> Emile Faguet, *Dix-Huitième Siècle, Etudes Littéraires*, Paris, Boivin et Cie Editeurs, p. 398.

de Claude et de Néron : l'écrivain y stigmatise, comme il le fera encore dans le conte de Mme de la Carlière, l'ineptie de « cette énorme bête qu'on appelle le peuple »<sup>27</sup> et l'inconséquence du jugement public :

Claude exile Suillius, et l'on murmure contre Claude et contre Sénèque ; Claude rappelle Suillius, et toutes les voix se réunissent pour louer la justice de Claude, lorsqu'il l'exila. Voilà le peuple : toujours violent à outrance au moment du crime, toujours compatissant avec sottise au moment de la punition.<sup>28</sup>

Encore cette bêtise ne concerne-t-elle pas exclusivement la plèbe : le public comprend l'homme instruit, également réfractaire aux Lumières :

Ennemi des hommes de génie et des hommes vertueux qui le blessent encore davantage, le public ne discuta point les imputations faites à Sénèque : est-ce que le peuple discute ? Il crut le mal comme il le croirait aujourd'hui ; il est méchant, mais il est encore plus sot. Cette crédulité populaire, je la conçois ; mais d'où naît dans les hommes instruits une indigne et vile petitesse d'esprit qui existait avant Sénèque et qui s'est perpétuée de son temps jusqu'au nôtre ?<sup>29</sup>

L'*ésotérisme* diderotien signale l'impuissance relative du philosophe en matière politique et partant, les limites de l'idéologie des Lumières, de même que Sénèque figure les limites de l'instruction, de l'éducation des peuples. Les âmes viles ne se corrigent pas : « Néron, né méchant, ne put jamais devenir bon sous les meilleurs instituteurs »<sup>30</sup> ; « il est une perversité naturelle plus forte que toutes les leçons de sagesse »<sup>31</sup>.

Cet *ésotérisme* est notoirement professé par Sénèque qui n'accorde aucun crédit au jugement public :

*Qui peut, en effet, plaire au peuple tout en aimant la vertu ?* écrit-il à Lucilius. C'est par des moyens détestables qu'on brigue les faveurs populaires. Il faut que tu te fasses semblable à lui. Ils ne t'accepteront pas s'ils ne te reconnaissent pas comme un des leurs. [...] C'est par des moyens vils qu'on se fait aimer des êtres vils.<sup>32</sup>

Sénèque rapproche sur ce point le jeune Rousseau du jeune Diderot, le vieux Rousseau du vieux Diderot. Car l'auteur du *Discours sur les sciences et les arts* (1749), celui de la « réforme morale » revendique hautement de déplaire à la majeure partie de son lectorat comme le Rousseau des *Dialogues* (rédigés entre 1772 et 1775) stigmatise l'égarément du public, totalement inféodé à ses maîtres à penser et incapable de juger par lui-même<sup>33</sup>.

Le second point de jonction entre Sénèque, Diderot et Rousseau que nous voudrions souligner découle directement de ce premier et touche à la question éthique.

<sup>27</sup> *Essai*, I, 69, p. 1044.

<sup>28</sup> *Id.*, I, 60 [note de Diderot], p. 1028.

<sup>29</sup> *Id.*, I, 108, p. 1080.

<sup>30</sup> *Id.*, I, 41, p. 1006.

<sup>31</sup> *Id.*, I, 83, p. 1053.

<sup>32</sup> Sénèque, *Lettres à Lucilius*, 29, trad. Alain Golomb, Paris, Arléa, 2001, p. 74.

<sup>33</sup> Voir Christine Hamman, *Déplaire au public : le cas Rousseau*, Paris, Classiques Garnier, 2011.



Sénèque, on l'a dit, représente pour Diderot la difficulté d'un engagement politique sans compromission morale. Chez Rousseau également, Sénèque signifie, il signale l'impuissance de l'écrivain à servir le peuple sans se salir les mains.

Le Citoyen de Genève, dans les années de sa « réforme », s'était voulu l'apôtre de la vérité, le censeur de son siècle, mais sans obtenir l'audience ou du moins l'effet escompté chez ses contemporains. C'est ce qu'il déplore dans la préface de *La Nouvelle Héloïse* : « Quand j'ai tâché de parler aux hommes, on ne m'a point entendu ; peut-être en parlant aux enfants me ferai-je mieux entendre ; et les enfants ne goûtent pas mieux la raison nue que les remèdes mal déguisés »<sup>34</sup>. Rousseau change de moyen, sinon de fin : pour corriger le lecteur, le guérir de sa corruption, il choisit de sucrer, comme Lucrèce ou Le Tasse, les bords de la coupe contenant l'amer remède, de couler la leçon morale dans un roman d'amour. Mais ce changement de procédé n'est pas sans poser quelque difficulté à l'auteur de la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*. *La Nouvelle Héloïse* propose ce que la *Lettre à d'Alembert* avait interdit : la représentation d'une passion amoureuse, et d'une passion sensuelle. Rousseau dore la pilule amère, mais l'excipient est-il inoffensif ? L'écrivain n'a pas laissé de s'inquiéter très sincèrement pour les filles chastes et les lecteurs encore non corrompus (habitants de Genève) entre les mains desquels le roman pourrait tomber. Il présente son dilemme dans le cadre de la préface dialoguée mettant en scène N., le libraire et R., éditeur des lettres des deux amants : « Est-ce assez, demande N., que [votre morale] aille à la source du mal ? Ne craignez-vous point qu'elle en fasse ? » « Du mal ?, réplique R., À qui ? Dans des temps d'épidémie et de contagion [...] faut-il empêcher le débit des drogues bonnes aux malades, *sous prétexte qu'elles pourraient nuire aux gens sains* ?<sup>35</sup> ». Faut-il prendre le risque de nuire d'une main pour remédier de l'autre ? Il n'est plus pour alors question de conserver la parfaite innocence que l'écrivain revendique par ailleurs. À Duclos, à qui il donnait à lire des épreuves de la Julie avant publication, et qui avait jugé le roman plaisant et utile<sup>36</sup>, l'écrivain répond :

Je persiste, malgré votre sentiment, à croire cette lecture très dangereuse aux filles. Je pense même que Richardson s'est lourdement trompé en voulant les instruire par des romans. C'est mettre le feu à la maison pour faire jouer les pompes.<sup>37</sup>

<sup>34</sup> Seconde Préface de *La Nouvelle Héloïse*, OC Pléiade, II, p. 17.

<sup>35</sup> *Id.*, p. 25.

<sup>36</sup> « Ce n'est pas seulement une lecture de plaisir, c'est un bon livre », écrit Duclos à Rousseau dans une lettre du 17 novembre 1760 (*Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, éd. R. A. Leigh, Oxford, The Voltaire Foundation, 1965-1998, t. VII, p. 317).

<sup>37</sup> Lettre de Rousseau à Duclos, 19 novembre 1760 (CC VII, p. 319).

Rousseau reprend ici une métaphore qu'il applique dans la *Préface dialoguée* aux « modernes Romans anglais » soit ceux de Richardson, contre lesquels il met en garde : « On a voulu rendre la lecture des romans utile à la jeunesse. Je ne connais pas de projet plus insensé. C'est mettre le feu à la maison pour faire jouer les pompes »<sup>38</sup>.

J'ai montré ailleurs que c'est à Sénèque que Rousseau emprunte la figure de l'incendiaire pompier<sup>39</sup>. Le philosophe, dans son *De Beneficiis*, consacre de longues pages à démontrer qu'il n'est pas décent de causer du tort ou d'en souhaiter à autrui pour se donner le plaisir de le réparer ensuite par un bienfait :

[...] J'aime mieux que vous ne me blessiez point, que de me guérir. *Vous me pouvez obliger de guérir si je suis blessé, mais non pas de me blesser pour être guéri.*

[...]

C'est une infamie à un médecin que de se donner de la pratique. Il s'en est trouvé qui pour faire des cures de réputation, ayant irrité les maladies, les ont enfin rendues mortelles.

[...]

Que diriez-vous des jeunes gens de Sicile, s'ils avaient souhaité l'inflammation extraordinaire du Montgibel, afin que par l'office qu'ils firent à leurs pères, leurs noms fussent mis entre les exemples, et leur piété rendue mémorable en la bouche de tous les siècles à venir ? *Qui aurait mis le feu en une maison, ne serait pas quitte pour l'éteindre ; et tant s'en faut qu'il en acquît de la gloire, qu'il aurait de la peine à en éviter la punition.*<sup>40</sup>

Rousseau dans le paratexte et le texte de *La Nouvelle Héloïse*, reprend l'imagerie sénéquienne : motif de la blessure soignée par l'offenseur ; de la maladie aggravée par le remède d'un médecin ; de l'incendie, enfin, allumé par amour, ou par une main bien intentionnée...

Mais cette imagerie curieusement l'accuse : les exemples de Sénèque se dressent contre lui, soulignant le choix qu'il a fait de servir le plus grand nombre au détriment, c'est du moins ainsi qu'il le conçoit, d'une minorité. Ce choix, Rousseau le dénoncera dans les écrits de la maturité (*l'Emile*, les *Dialogues*, les *Rêveries*), où il défend au contraire une morale d'abstention, considérée précisément comme la meilleure possible.

[...] ne jamais faire de mal paraît [à Jean-Jacques] une maxime plus utile, plus sublime et beaucoup plus difficile que celle même de faire du bien : car souvent le bien qu'on fait sous un rapport devient un mal sous mille autres [...]. *Souvent il n'y a d'autre moyen de s'abstenir de nuire que de s'abstenir tout à fait d'agir*, et selon lui, le meilleur régime, tant moral que physique, est un régime purement négatif.<sup>41</sup>

<sup>38</sup> Seconde *Préface* de *La Nouvelle Héloïse*, p. 24.

<sup>39</sup> Ch. Hammann, *Déplaire au public : le cas Rousseau*, Paris, Classiques Garnier, 2011, p. 363 et suivantes.

<sup>40</sup> *Les Œuvres de Sénèque*, trad. de François de Malherbe, Paris, 1659, *Des Bienfaits*, VI, XXIV, XXVII, XXXVI et XXXVII, p. 154, 165, 173, 174.

<sup>41</sup> *Dialogues*, III, p. 855.

Ce purisme, noué à une forme d'*ésotérisme* philosophique a sans doute contribué à renforcer la marginalité de Rousseau parmi les philosophes des Lumières. Marginalité qui lui fut tant reprochée par son ennemi intime...

En même temps que le bilan de la vie de Sénèque, Diderot dresse le sien propre, liant son sort à celui du philosophe stoïcien à l'occasion d'une apologie qui ne va pas sans l'attaque du principal adversaire, le diffamateur Suillius-Rousseau. La transposition n'est pas simple, l'intéressé s'autorisant lui-même du même auteur. De fait, Sénèque rapproche les frères ennemis autant qu'il les divise, inspirant une commune défiance à l'égard de leur public et son aptitude à se laisser enseigner. Sur la question éthique, en revanche, Sénèque fait l'objet d'une lecture différentielle : le précepteur de Néron justifie chez Diderot le choix d'un engagement compromettant, tandis que le moraliste interdit (mais secrètement) chez Rousseau toute forme de compromission. L'un aura lu sa vie ; l'autre ses œuvres.